

Les premières rencontres du déploiement de la REP PMCB en Normandie

Vers un maillage régional de proximité

Observatoire des déchets, de la ressource et de l'économie circulaire de Normandie

11 avril 2023 - Caen



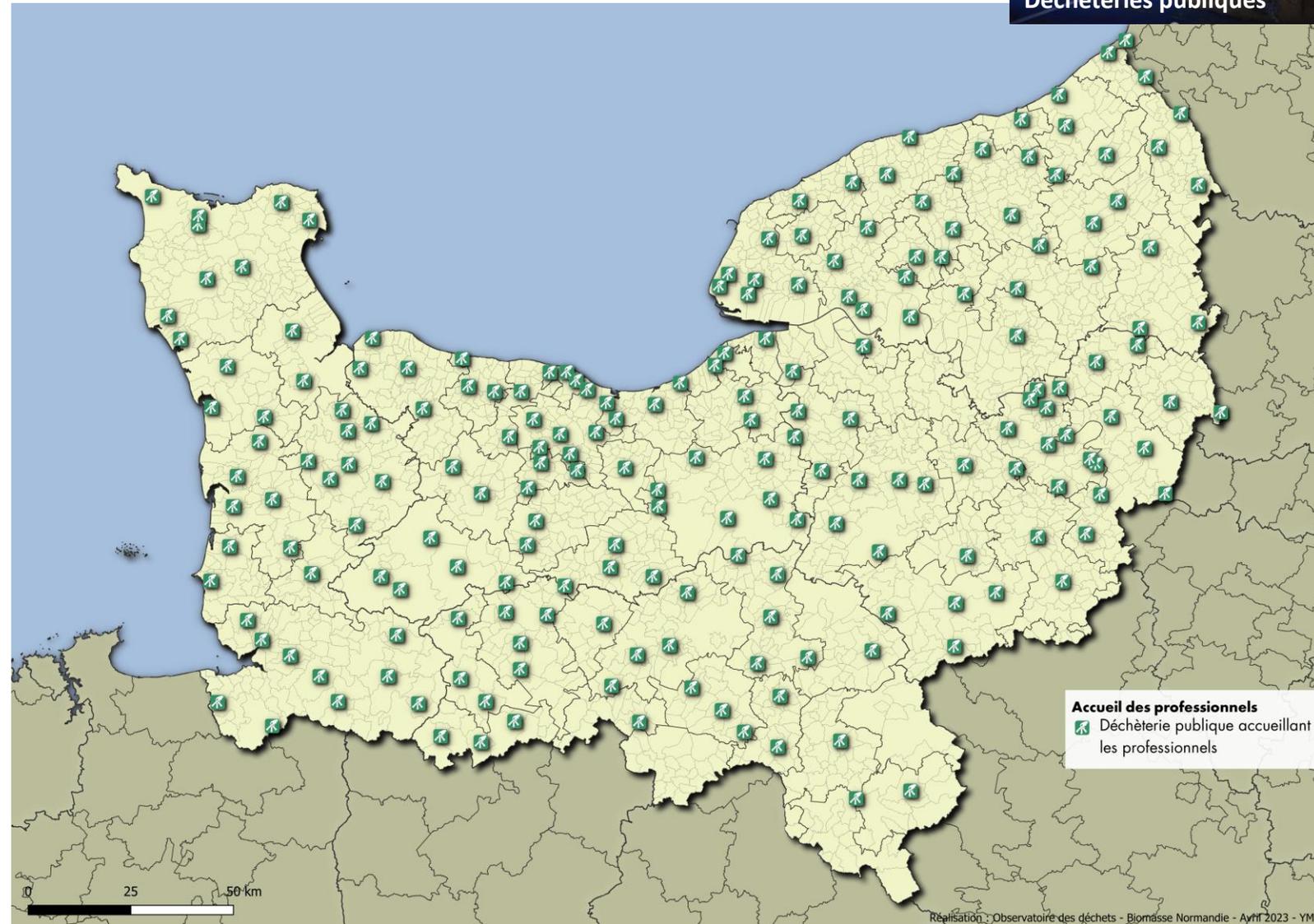
Vers un maillage régional de proximité

→ Maillage actuel

- Près de 270 déchèteries publiques en Normandie

- Réseau réparti sur l'ensemble du territoire
- 77 % ouvertes aux professionnels
- Conditions d'accueil des professionnels identiques aux particuliers
- Sites rarement adaptés aux professionnels
- Facturation en fonction du volume ou du poids (parfois gratuit)
- Parc de déchèteries vieillissant, avec des espaces contraints
- Gamme de tri variable selon les possibilités des sites

→ Un parc à moderniser



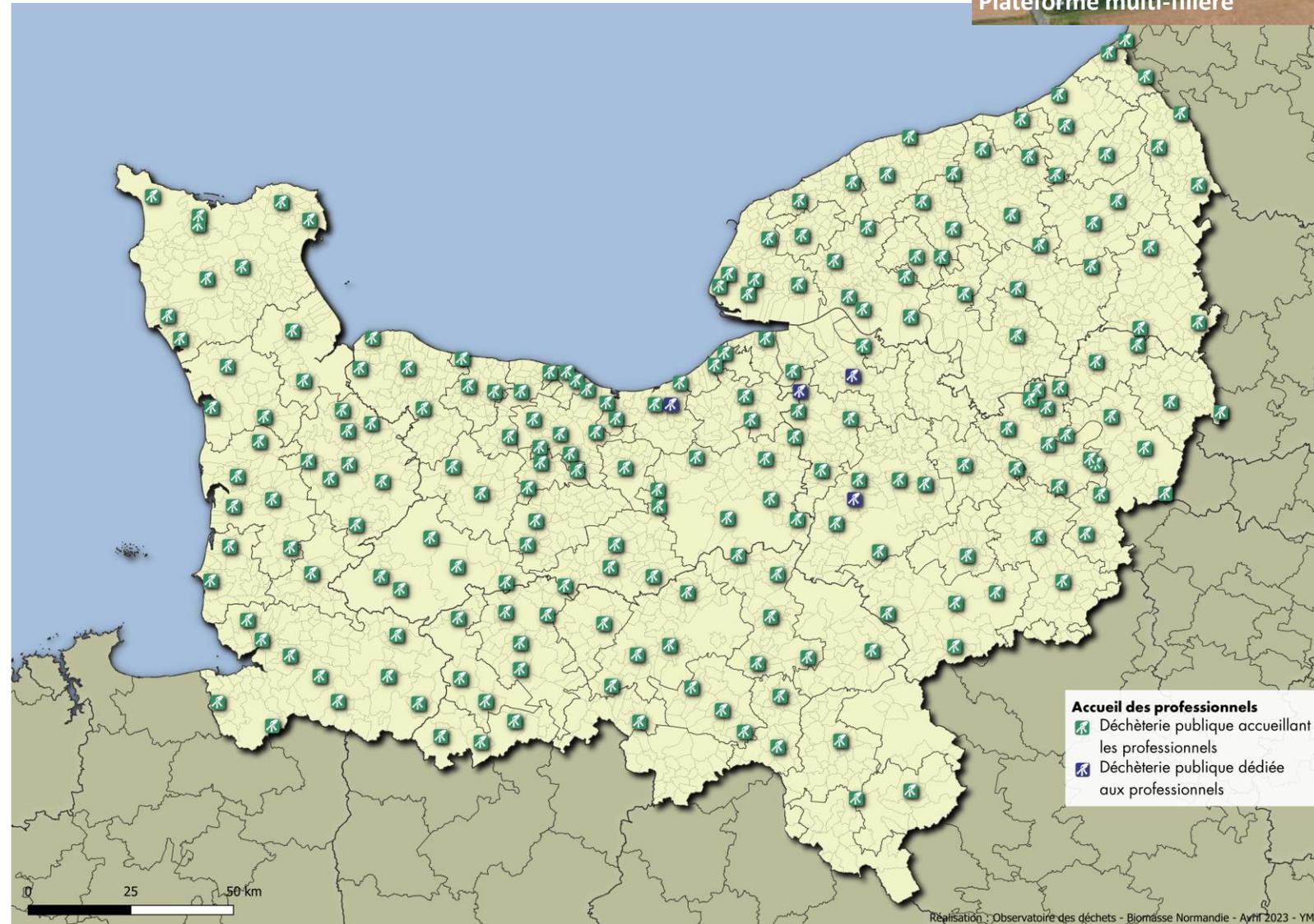
Vers un maillage régional de proximité

→ Maillage actuel

- Quelques déchèteries publiques dédiées uniquement aux professionnels
 - Activités « annexes »
 - SDOMODE : installations de traitement de déchets
 - Normandie Cabourg Pays d'Auge : quai de transfert et nouvelle déchèterie
 - Espaces réservés aux professionnels pour un meilleur accueil
 - Présence de pont bascule pour suivre les facturations



Plateforme multi-filière



Vers un maillage régional de proximité

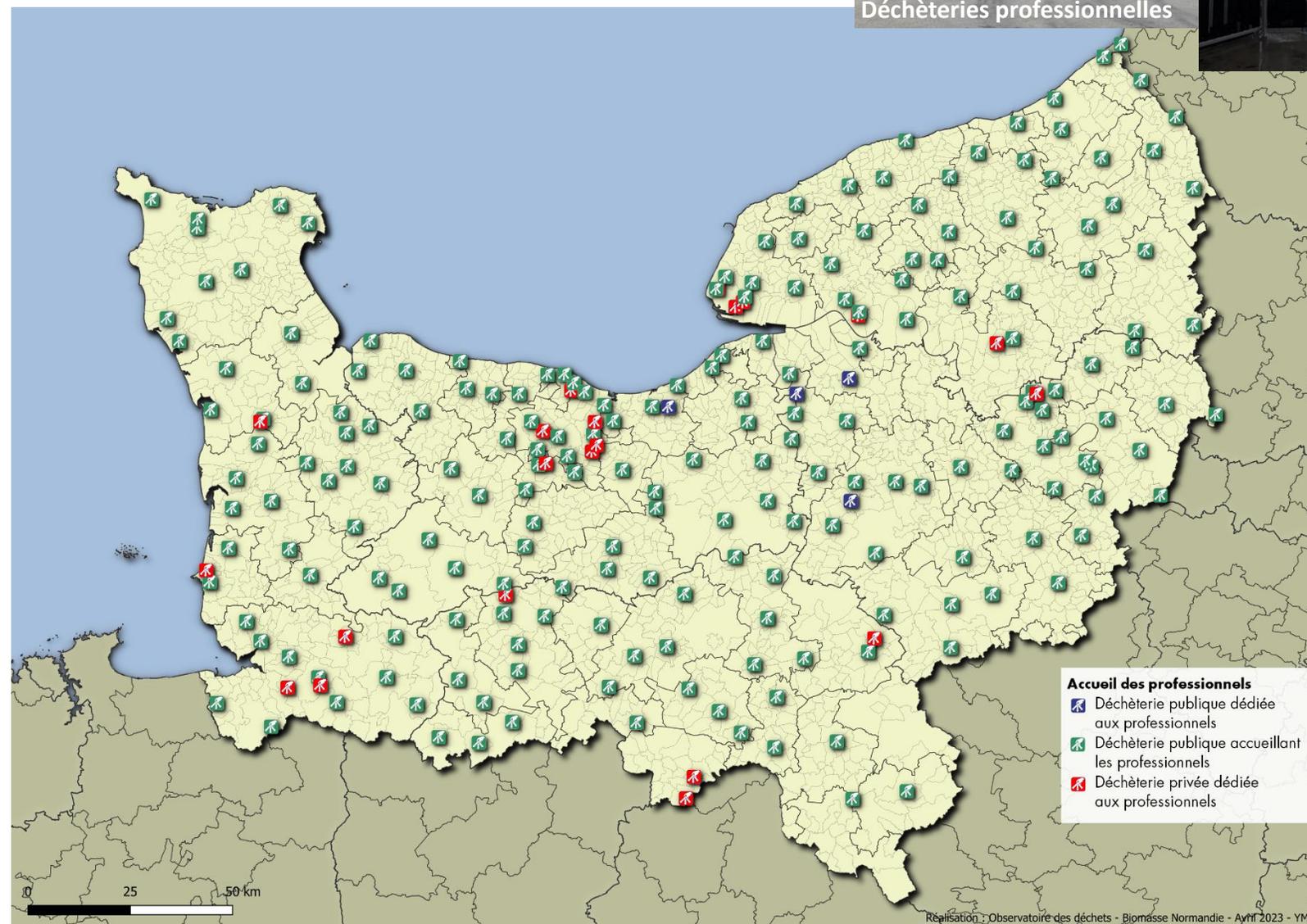
→ Maillage actuel

- Une vingtaine de déchèteries privées
 - Majoritairement implantées autour des agglomérations
 - Espaces dédiés et adaptés aux pros
 - Horaires d'ouverture
 - Gamme de tri étendue
 - Dépose au sol
 - Equipements : pont bascule, balance, armoire DDS, bras automatisé...
 - Facturation en fonction du poids
 - Tri réalisé par les professionnels du bâtiment

→ Des ouvertures récentes et plusieurs projets en cours



Déchèteries professionnelles

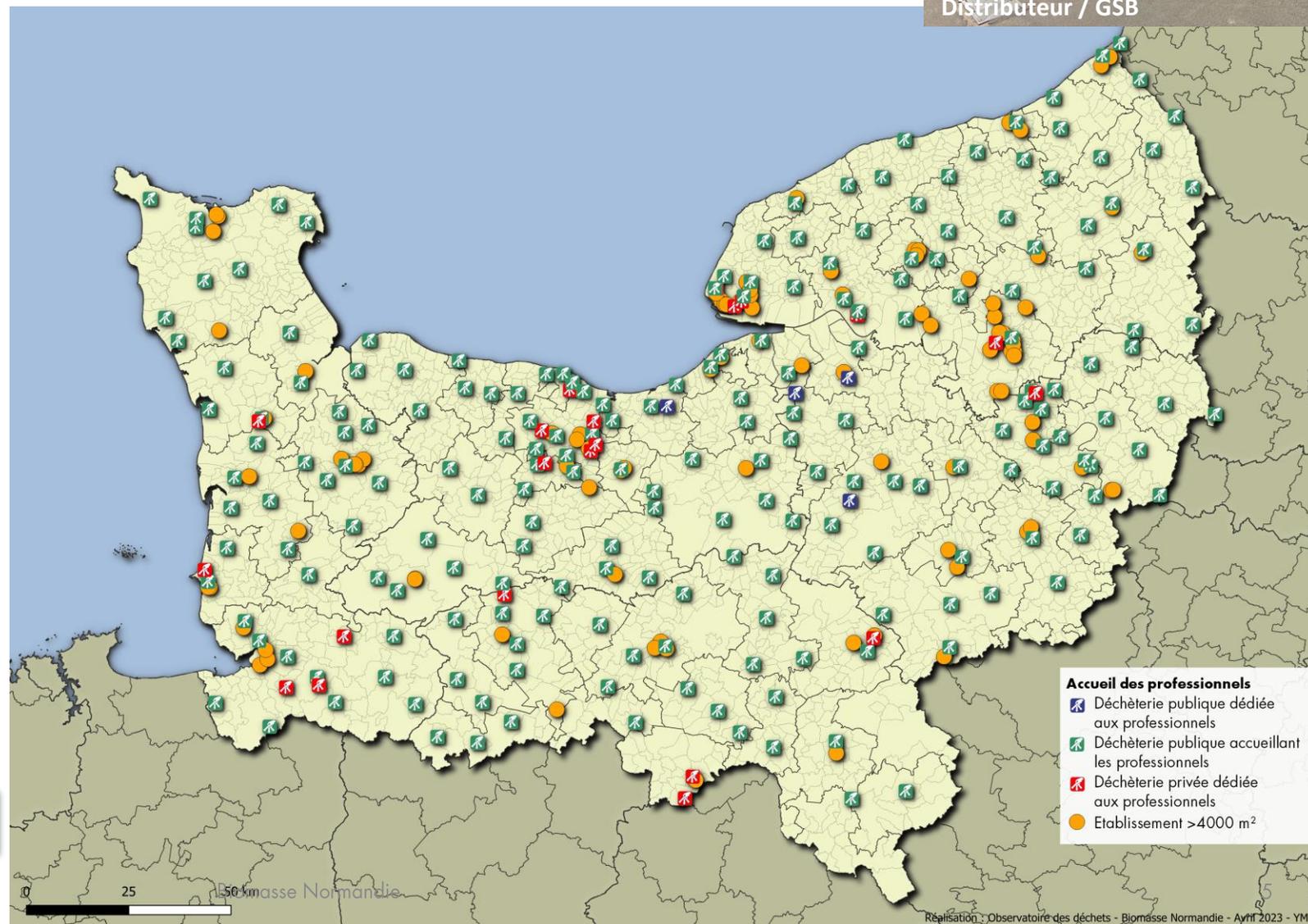


Vers un maillage régional de proximité

→ Réseau de professionnels de la vente soumis à des obligations

- Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 sur la gestion des déchets
 - Obligation portant sur les distributeurs disposant d'une surface de vente de plus de 400 m² et un chiffre d'affaire annuel supérieur à 1 millions d'euros
 - Reprise sur l'unité de distribution ou dans un rayon maximal de 10 km
 - Reprise des déchets facturés aux artisans
- Décret n° 2021-1941 du 31 décembre 2021 sur la REP PMCB
 - Obligation de reprise des déchets portant sur les enseignes disposant d'une surface de vente de plus de 4 000 m²
 - Reprise gratuite si le tri 7 flux est réalisé

→ Risque de distorsion de concurrence



Vers un maillage régional de proximité

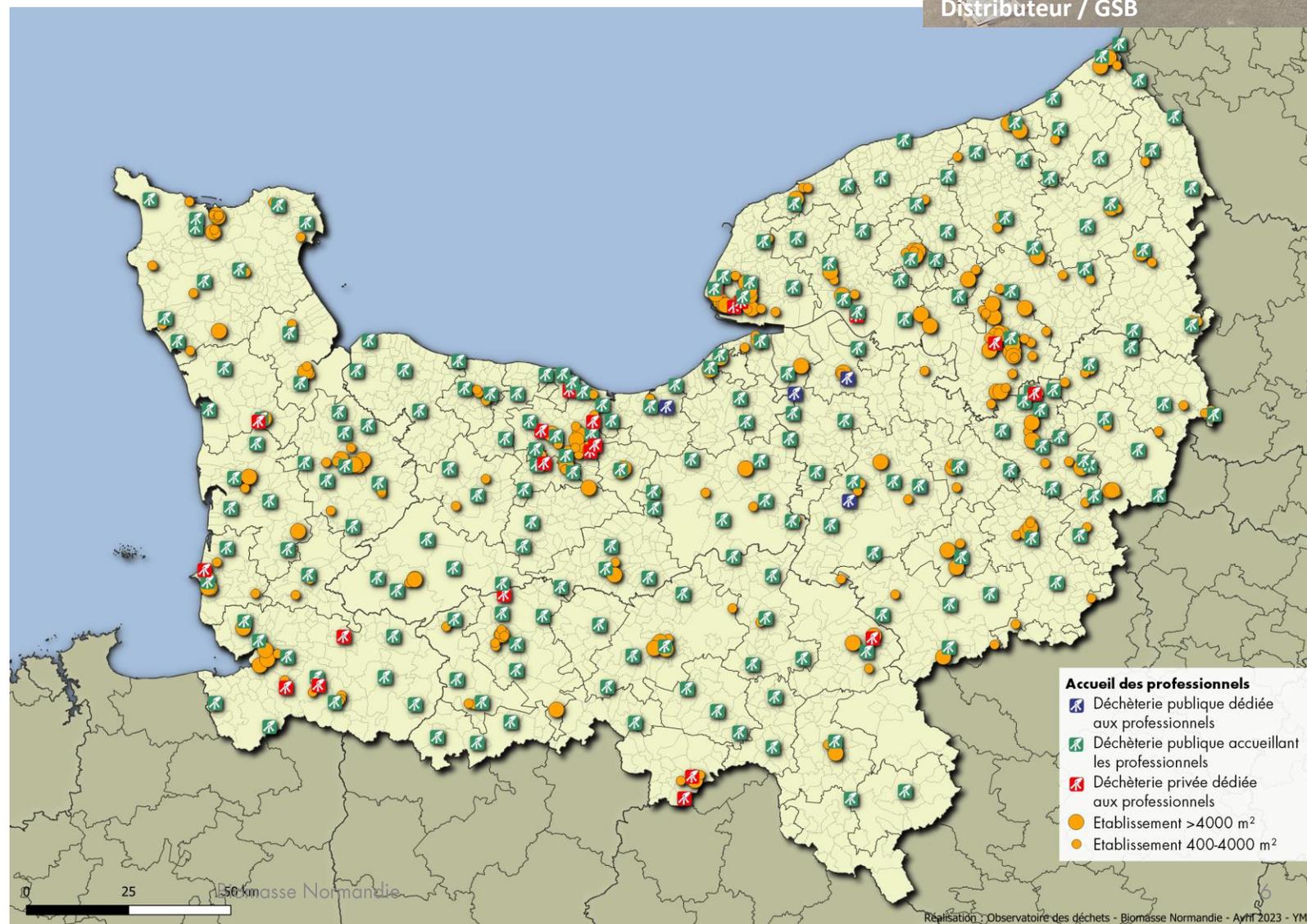
→ Réseau de professionnels de la vente soumis à des obligations

- Approche prise en compte dans l'AMI Imp'Actes

- De 6 à 19 salariés => surface de 400 à 3 999 m²
- 20 salariés et plus => surface de 4 000 m² et plus

→ Environ 300 établissements répertoriés, dont 1/3 disposant de plus de 4 000 m²

→ Etablissements majoritairement implantés sur les zones d'emploi denses



Vers un maillage régional de proximité

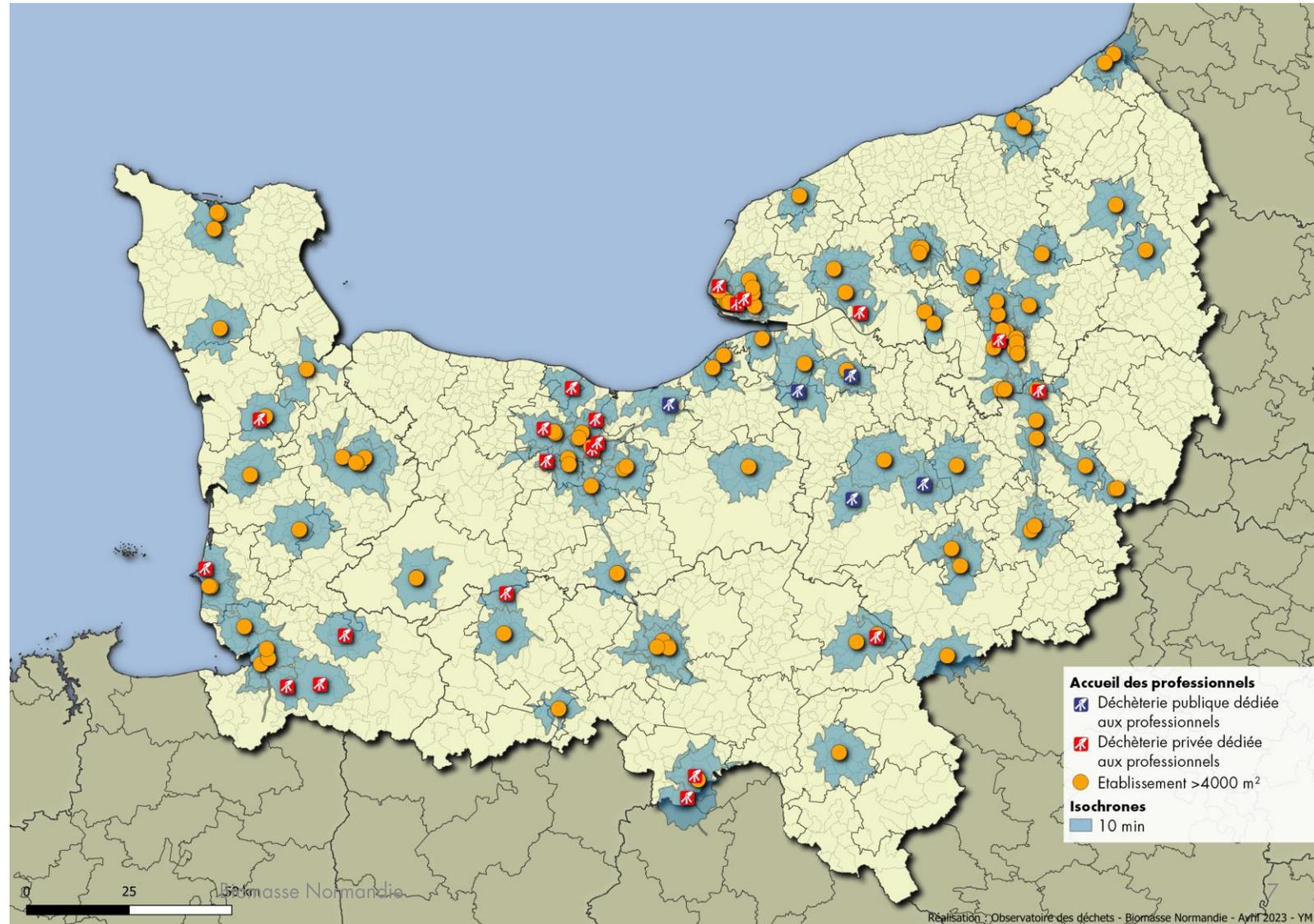
→ Desserte géographique

- Dessertes définies dans la REP PMCB

- Distance moyenne à l'échelle régionale entre le lieu de production des déchets et l'installation de reprise des déchets
 - Zone dense : 10 km
 - Zone à densité de population et activité économique faibles : 20 km

→ Prise en compte d'une distance de 10 km afin de favoriser le geste de tri des professionnels

→ Zones d'emploi denses couvertes par des points de reprises dédiés (*secteurs Caen, Le Havre et Rouen*)



Vers un maillage régional de proximité

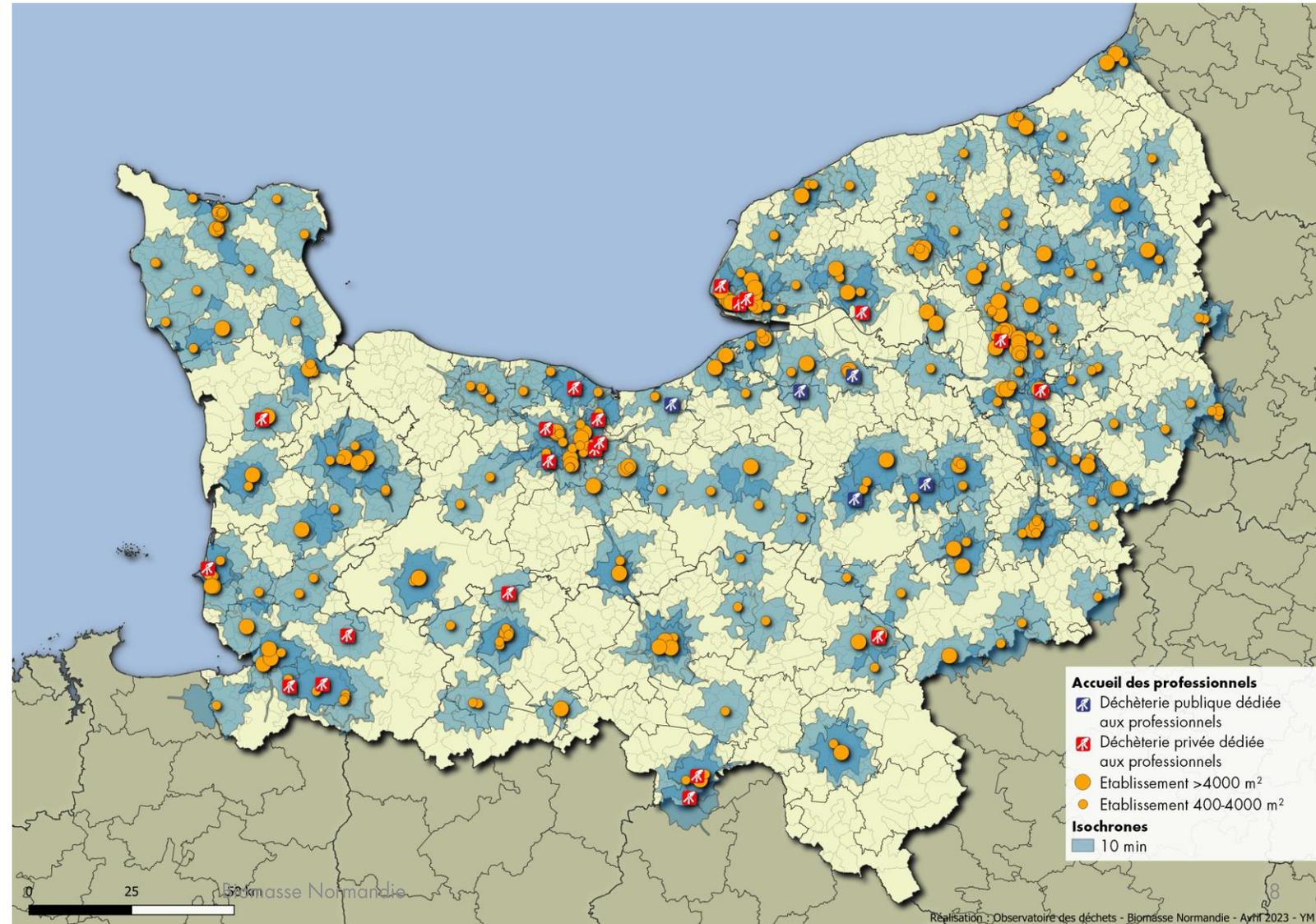
→ Desserte géographique

- Dessertes définies dans la REP PMCB

- Distance moyenne à l'échelle régionale entre le lieu de production des déchets et l'installation de reprise des déchets
 - Zone dense : 10 km
 - Zone à densité de population et activité économique faibles : 20 km

→ Prise en compte des « petits établissements » qui souhaiteront sans doute intégrer le dispositif pour garder leur clientèle

→ Quid de la mise en œuvre du tri 7 flux sur ces points de reprise

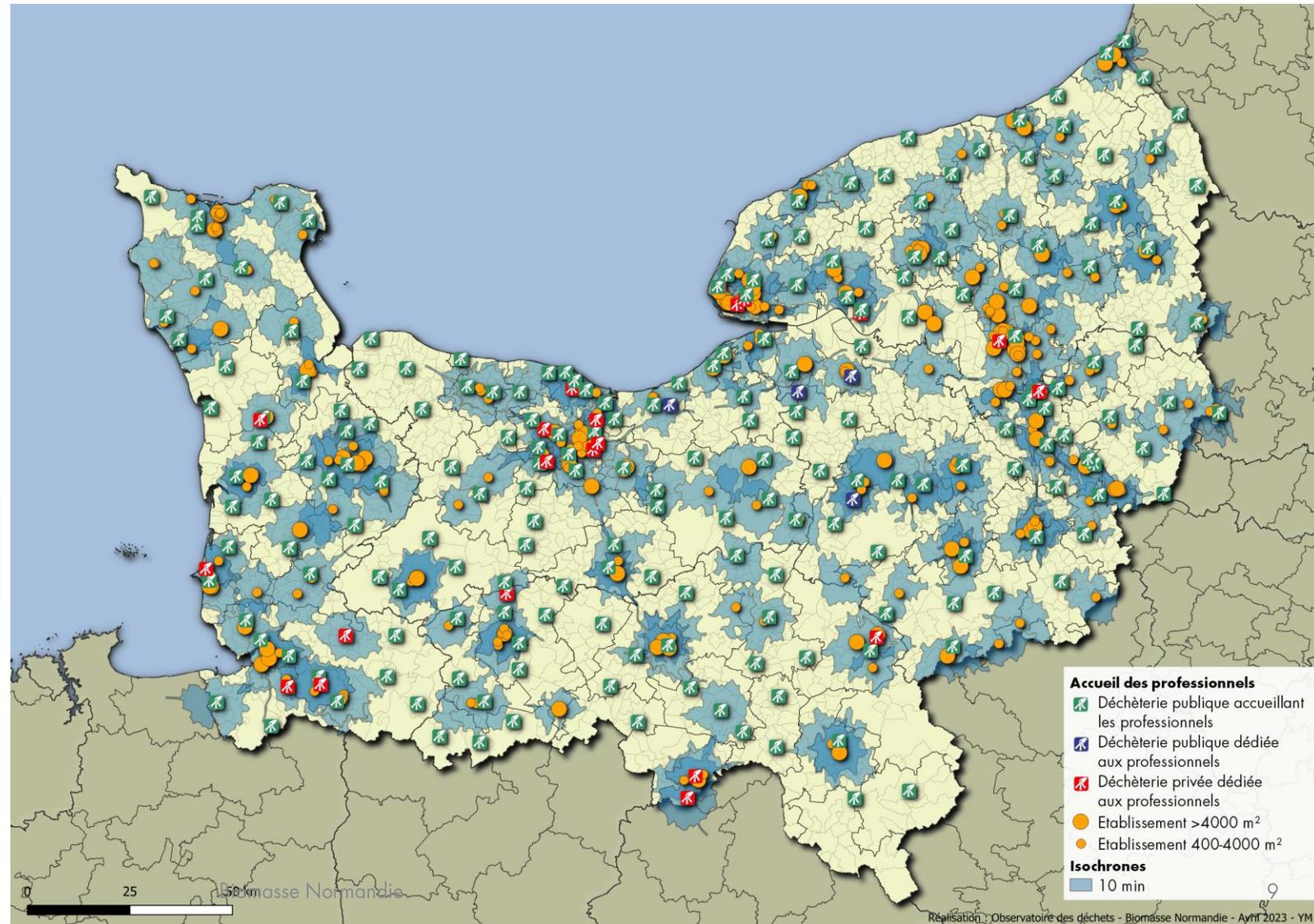


Vers un maillage régional de proximité

→ Desserte géographique

- Dessertes définies dans la REP PMCB
 - Distance moyenne à l'échelle régionale entre le lieu de production des déchets et l'installation de reprise des déchets
 - Zone dense : 10 km
 - Zone à densité de population et activité économique faibles : 20 km

→ Présence de déchèteries publiques dans les zones blanches



• Quelques préconisations

- Développer les points de reprise proposant un tri 7 flux et une reprise gratuite des déchets pour favoriser le tri / recyclage matière et limiter les pratiques non vertueuses (brûlage, dépôts sauvages...)
- Développer les points de reprise chez les distributeurs locaux, ainsi que les déchèteries professionnels
 - Travailler en concertation avec les collectivités locales pour fermer / limiter l'accès aux déchèteries publiques et orienter les artisans vers des points de reprise adaptés et gratuits (*ex : Le Havre Seine Métropole*)
 - Avancer par secteur géographique afin de limiter le risque de distorsion de concurrence souligné par les fédérations / syndicats professionnels
- S'appuyer sur le réseau de déchèteries publiques dans les zones à faible densité
 - Définir un maillage serré pour favoriser la reprise des déchets (*ex : les 12 déchèteries du SDOMODE*)
 - Lancer des réflexions locales sur la rénovation des parcs existants (*ex : SMIRTOM du Perche Ornaïs*)
 - Soutenir financièrement les collectivités locales pour les aider à réaliser les investissements nécessaires
- S'appuyer sur le Club « Réemploi dans le bâtiment », un des clubs les plus dynamiques de NECI
 - Développer la reprise et le stockage de matériaux dans des conditions optimums et compatibles au réemploi
 - Fiabiliser la traçabilité des matériaux
 - Soutenir le développement de ces initiatives locales, car « *le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas !* »

Merci pour votre attention !

